

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1388

présenté par

M. Reiss

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« apporté l'assistance »,

les mots :

« pratiqué le suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif constitutionnel d'intelligibilité de la loi exige d'employer les termes qui convient.